

Différences

mr
ap

Juillet 1995 - N° 165

□ SOMMAIRE

Élections	
Analyse des scores du FN	4
Pierre Krausz	
Israël / Palestine	
Les espoirs de paix	
ont-ils encore une chance ?	7
Isabelle Avran	
Comités locaux	
Des lieux et des thèmes	8
Paul Muzard et	
Renée Le Mignot	
L'Affaire Rosenberg	
Naissance d'une association	9
Chrono	10
Chérifa Benabdessadok	
Bosnie	
Communiqué du MRAP	10
Etats-Unis	
Sauver M. Abou-Jamal	11
Algérie	
Initiative à Toulouse	12
Forum des artistes, intellectuels et	
scientifiques algériens	
Le 8 mai 1945	12
Jean-Jacques Kirkyacharian	
Un livre sur les journalistes	12

Accords de Schengen

CONSÉQUENCES SUR LE DROIT AU SÉJOUR ET LE DROIT D'ASILE

Les accords de Schengen sont théoriquement entrés en application le 26 mars dernier. Sophie Pisk et Pierre Tonoukouin, juristes au MRAP, analysent les conséquences de ces nouvelles dispositions sur l'entrée et le séjour des étrangers en France et sur ce qui « reste » du droit d'asile.

☞ page 2

éditorial

Le 18 juin dernier a été un jour d'amertume et de colère. Cette date, symbole de la résistance au fascisme, sera désormais autre chose : le jour qui a ouvert aux négateurs des valeurs d'égalité, de fraternité et de solidarité la fonction de premier magistrat dans les villes de Toulon, Orange et Mari-gnane.

L'événement est grave car après avoir pollué les esprits et les mentalités en déculpabilisant le discours xénophobe, le FN a fidélisté son électorat et s'installe maintenant dans les institutions républicaines. Son entrée dans les conseils municipaux avec 2000 élus, sa présence dans les Conseils régionaux et les Conseils généraux, sont autant de brèches ouvertes dans nos institutions. Un événement lourd de conséquences, tant sur le terrain des valeurs que de la vie quotidienne de milliers de gens.

Cette catastrophe était prévisible et nous avons tiré la sonnette d'alarme. Le MRAP a combien de fois dénoncé le rôle néfaste de certains grands médias pour leur complaisance à l'égard du Front national (remercions au passage François-

Alerte !

Henri de Virieu !). Nous avons réagi quand certains utilisaient la « bête » comme un repoussoir. N'est-ce pas Mitterrand lui-même qui est intervenu pour que les médias n'oublient pas Le Pen ! Enfin et surtout, le FN prospère des conséquences des désillusions, de la persistance de la crise, du délabrement économique et social. Dans ce cadre, le Front National n'est ni plus ni moins que le révélateur de la gravité de la déliquescence de notre société, tant au plan moral qu'économique.

Il nous faudra continuer à combattre sans complaisance; continuer nos efforts sur le terrain, tous les terrains. Le Congrès a donné un coup de projecteur sur la direction à suivre : l'antiracisme de proximité. Cela suppose que tout le Mouvement se mobilise pour réamorcer le travail militant proche des gens, pour faire progresser notre implantation, pour redonner vie à toutes les bonnes volontés, pour attirer vers nous les indignations légitimes.

L'enjeu est de taille : « la démocratie a horreur du vide et du boycott ». ♦

Moulood Aounit

UN NOUVEAU RÉGIME DES FRONTIÈRES

LA CONVENTION D'APPLICATION DES ACCORDS SCHENGEN est entrée en vigueur le 26 mars. Cette convention consacre la liberté de circulation des personnes entre sept Etats de l'Union Européenne : la France, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, l'Espagne et le Portugal. Elle ne vise, par ailleurs, que les territoires métropolitains de chaque pays. Ces Etats ont néanmoins choisi une période d'adaptation, pour s'assurer du bon fonctionnement du dispositif ; aussi, les contrôles aux frontières intérieures auraient dû être supprimés à compter du 1er juillet. Il faut entendre par « frontières intérieures » les frontières terrestres communes aux pays signataires de la Convention, leurs aéroports s'agissant des lignes intérieures⁽¹⁾ et leurs ports maritimes pour les liaisons régulières à destination ou en provenance exclusives des Etats contractants, à condition qu'il n'y ait eu aucune escale dans le port d'un Etat tiers. Depuis le 1er juillet*, les contrôles devraient être effectués lors du franchissement des frontières extérieures à l'espace Schengen, lequel ne pourra se faire qu'à des points de passage déterminés et à des heures données.

Conséquences sur le droit au séjour des étrangers

Précisons au préalable que seules les personnes non ressortissantes d'un Etat membre des Communautés européennes sont considérées comme des étrangers.

La Convention n'a pas d'incidence sur les droits des étrangers titulaires ou demandeurs d'un visa long séjour (supérieur à 3 mois). Chaque Etat reste souverain pour déterminer la réglementation du régime long séjour des étrangers. Aucune politique commune concernant le régime des longs séjours n'a été instaurée.

Ainsi, les titulaires d'un titre de séjour d'une durée supérieure à 3 mois, délivré par un Etat signataire, peuvent circuler librement dans l'espace Schengen, sans être contraints de solliciter un visa d'entrée. Ils n'acquiescent pas pour autant un droit au séjour équivalent dans ces Etats. Ils ne

peuvent y demeurer que 3 mois au maximum.

Un nouveau régime des visas

En revanche, la principale innovation en matière de Droit des étrangers consiste en l'instauration d'un « visa uniforme » pour les étrangers qui désirent se rendre dans l'un des Etats signataires pour une durée inférieure ou égale à 3 mois.

■ **Le visa uniforme.** Les conditions d'obtention du visa uniforme sont sensiblement les mêmes que celles de l'ancien visa court séjour. Le demandeur devra être en possession d'un document de voyage en cours de validité (passeport) ; il devra justifier de l'objet et de la durée de son séjour (Ex : réservation dans un hôtel pour une visite touristique, certificat d'hébergement pour une visite privée ...) ; il devra également disposer de moyens d'existence suffisants tant pour son séjour que pour son retour dans son pays d'origine. Enfin, il devra remplir une nouvelle condition : ne pas faire l'objet d'un signalement sur le Système d'Information Schengen (S.I.S.).

■ **Le contrôle par le S.I.S.** Qui peut-être signalé ?

- l'étranger qui constitue une menace à l'ordre public ou à la sécurité nationale,
- l'étranger condamné à une peine de prison ferme d'au moins une année,
- celui contre lequel il existe des indices réels selon lesquels il a commis ou a l'intention de commettre des actes punissables graves,
- celui qui a fait l'objet d'une mesure d'éloignement assortie d'une interdiction du territoire qui n'a pas encore épuisé tous ses effets.

Le signalement sur le S.I.S. entraîne un refus systématique d'entrée, l'impossibilité de se voir délivrer un visa et donc un titre de séjour. L'individu signalé, qui se trouve déjà sur un territoire de l'espace Schengen, sera immédiatement remis entre les mains de l'Etat signalant pour que ce dernier se charge de l'éloigner de l'espace Schengen ; si cet éloignement avait déjà été assuré, l'individu pourra être expulsé sans délai (même s'il est mineur).

■ **La déclaration d'entrée.** Le visa uniforme confère à son titulaire le droit de séjourner sur les territoires des Etats contractants pour une durée de 3 mois consécutifs au plus ou de 90 jours répartis sur un semestre. Il permet de circuler dans l'espace Schengen sous réserve d'effectuer une déclaration d'entrée dès le franchissement d'une frontière intérieure⁽²⁾. Cette formalité est obligatoire, à défaut l'étranger encourt des sanctions pénales (pouvant aller d'un mois à un an de prison ou de 2 000 F à 20 000 F d'amende).

Souveraineté nationale

S'agissant des contrôles aux frontières intérieures, il convient de préciser qu'ils ne seront pas totalement supprimés. En effet, les polices nationales conservent leurs prérogatives respectives ; elles pourront effectuer des contrôles visant à vérifier l'identité des individus ou la régularité de leur séjour, sur tout le territoire national mais aussi dans une zone de 20 km au-delà des frontières intérieures.

S'agissant de la mise en place d'un régime commun pour les courts séjours, il faut souligner que chaque Etat reste libre d'accueillir un individu qui ne remplirait pas une des conditions requises pour l'obtention d'un tel visa. Le titre de séjour qu'il délivrera sera alors limité territorialement.

Si la condition faisant défaut est l'inscription sur le S.I.S., l'Etat devra consulter le pays signalant. Des mesures d'ordre humanitaire (l'état de santé de l'individu, des attaches familiales fortes sur un territoire...) ou des obligations internationales (le respect de la Convention de Genève relative au droit d'asile) peuvent justifier une mesure dérogatoire au dispositif Schengen et l'attribution d'un titre de séjour.

On constate donc que les règles posées par les Accords Schengen relativement au Droit des étrangers ne sont pas inflexibles et qu'elles laissent une assez large marge à la souveraineté de chaque Etat, pour le meilleur et pour le pire. ♦

Sophie Pisk

* Le ministre de l'Intérieur a exprimé le souhait de voir prolonger la période probatoire de six mois.

(1) Les contrôles dans certains aéroports perdureront pour tous les passagers jusqu'à ce que la séparation entre les lignes intérieures et les vols internationaux puisse se faire clairement.

(2) Chaque pays fixe le délai qu'a le visiteur pour effectuer cette démarche.

QUE RESTE-T-IL DU DROIT D'ASILE ?

LA CONVENTION A INTRODUIT UNE DISPOSITION CENTRALE dite celle de l'Etat responsable ; sa mise en place est motivée par la volonté des Etats d'éviter que les solliciteurs d'asile puissent déposer successivement des demandes dans les différents pays signataires pour bénéficier d'une série cumulée d'autorisations de séjour. Elle évite également que les Etats se renvoient mutuellement la responsabilité de l'examen d'une demande d'asile. A cet effet, la Convention prévoit une procédure de détermination de l'Etat responsable selon trois critères.

Qu'est ce que l'Etat responsable ?

1^{er} critère : Il s'agit de l'Etat qui a délivré un visa ou un titre de séjour ; en cas de pluralité de visas, celui dont l'échéance est la plus lointaine. Les conditions mises à la délivrance d'un visa pour un séjour « normal » en France sont telles aujourd'hui qu'il sera quasiment impossible pour un demandeur d'asile de voir sa demande satisfaite.

2^{ème} critère : En l'absence de visa, il s'agit de l'Etat par les frontières extérieures duquel le demandeur d'asile a pénétré sur le territoire de l'espace « Schengen ». Cela risque de devenir le cas le plus fréquent. Mais qu'advient-il alors du solliciteur dont l'administration sera incapable d'établir les frontières extérieures par lesquelles il est entré ?

3^{ème} critère : Il s'agit de l'Etat qui, après avoir reconnu à un étranger le statut de réfugié et lui a accordé le droit de séjour, est sollicité pour examiner la demande d'asile d'un membre de sa famille.

A ce stade il est important de noter que chaque Etat conserve le droit souverain d'examiner une demande d'asile alors même qu'elle ne relèverait pas selon les critères de la Convention de sa compétence, et ce, pour des « raisons particulières tenant à son droit national ». Autrement dit, une certaine latitude est reconnue par l'article 29-4 à chaque Etat pour instruire la demande d'asile, faculté que les Etats utiliseront probablement très peu.

Innovation : l'entretien à la préfecture

La Convention prévoit une étape essentielle dans l'instruction de la demande d'asile qui a pour vocation de filtrer les demandes : elle est constituée par un entretien à la Préfecture destinée à apprécier si la demande d'asile relève effectivement de la compétence de la France. C'est le moment fort de la procédure, car s'il s'avérait à la suite de l'entretien que la demande d'asile ne relève pas de la compétence de la France, non seulement le titre de séjour peut être refusé, mais aussi le demandeur ne pourra pas saisir l'OFPRA. L'entretien a pour objet de recueillir des renseignements d'état civil concernant l'intéressé, le cas échéant

Résolution du Parlement européen

sur la Convention de Schengen et le droit d'asile votée le 6 avril 1995

Les parlementaires estiment que la Convention, ayant été votée au seul niveau gouvernemental, sans contrôle réel des Parlements (tant nationaux qu'euro-péen) « devrait être remplacée le plus rapidement possible par une réglementation communautaire ». Ils estiment aussi que l'application de l'accord « peut avoir de sérieuses conséquences pour la protection des demandeurs d'asile ». La résolution rappelle le rôle indispensable de contrôle démocratique que les participants doivent jouer dans une matière constituant le noyau dur de la citoyenneté européenne. Cette résolution « invite les Etats signataires de l'accord de Schengen à garantir l'accès aux procédures d'asile sans les entraver par des exigences strictes en matière de visas » (paragraphe 5) ; et « invite les Etats membres à réexaminer la pratique de la responsabilité des transporteurs pour éviter que le personnel de ces derniers, qui n'est pas habilité à porter de tels jugements, n'ait à décider du bien-fondé des demandes d'asile » (paragraphe 9).

J.-J.K.

sur sa famille, de connaître les conditions de son arrivée en France ainsi que l'itinéraire suivi depuis qu'il a quitté son pays d'origine. Pendant cette période un document dans lequel il est indiqué que le demandeur est dans l'attente de la détermination de l'Etat responsable lui est remis. S'il apparaît que l'examen de la demande relève de la compétence de la France, le demandeur se voit remettre un récépissé afin d'engager une procédure auprès de l'OFPRA. Sinon une procédure de transfert (vers le pays déterminé comme Etat responsable) est alors engagée à l'encontre de l'intéressé.

La pierre d'achoppement

Les gouvernements ont privilégié l'harmonisation européenne sécuritaire au détriment des exigences d'accueil des réfugiés. Il semble aujourd'hui que le droit d'asile déclaré droit fondamental à caractère constitutionnel a été sacrifié sur l'autel de l'Europe de la sécurité. Ces mesures ont un effet dissuasif incitant les compagnies à ne pas prendre en charge dans les pays d'origine des voyageurs sans visa, mais surtout les contraint à faire exercer par leurs propres agents un contrôle qui devrait être fait par les autorités étatiques. On note par ailleurs que le choix du territoire d'accueil par le demandeur d'asile est totalement absent de ces Conventions, il n'est pas un sujet de droit. De plus, afin de verrouiller au maximum le système, le refus éventuel de l'asile par un Etat-partie sera valable pour l'ensemble des pays de Schengen. La réduction du nombre de pays auquel un demandeur d'asile peut s'adresser constitue la pierre d'achoppement de ce verrouillage. ♦

Pierre Tonoukouin

En bref

■ **14 juin 1985 :** signature entre l'Allemagne, la France et le Benelux d'un accord qui prévoit la suppression des frontières avant le 1^{er} janvier 1990.

■ **19 janvier 1990 :** signature de la Convention d'application.

■ La convention d'application a, depuis, été reportée à plusieurs reprises, pour des raisons de gestion informatique du S.I.S.

■ A partir de cette date, l'Italie, le Portugal, l'Espagne, la Grèce signent à leur tour. Mais l'intégration de l'Italie et de la Grèce est différée jusqu'à ce qu'ils aient adopté des mesures sécuritaires jugées suffisantes.

LE FRONT NATIONAL, SES ÉLECTEURS ET LES AUTRES

MOI, DE LA POLITIQUE, j'en ai marre. C'est tous des pourris. Quand je vois qu'on donne du boulot à des Arabes alors que moi je suis au chômage...».

– « Mais c'est plus compliqué que cela, il faut comprendre la situation ».

– « Rien à f..., je constate, il n'y a rien à comprendre. D'ailleurs, moi je ne fais pas de politique ».

Ce dialogue nous donne, d'une manière certes très réductrice, une idée d'une situation qui peut mener à un vote Front national. Un peu plus d'un mois après l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République, les élections municipales ont montré, s'il en était besoin, que le FN s'incruste sur le terrain pour atteindre parfois des scores inquiétants pour la démocratie. Comment en est-on arrivé là? Tous les électeurs du FN sont-ils des fascistes comme celui qu'ils appellent de leurs vœux? Ou des têtes bourrées plutôt que des crânes rasés que des arguments primaires poussent vers une dérive nazifiante? Avant d'y apporter des éléments de réponses, il est nécessaire de revoir l'évolution de l'extrême droite depuis vingt ans.

Au début des années soixante-dix, période de pleine expansion économique, l'extrême droite électoraliste était surtout vouée à la nostalgie du pétainisme au rancard et aux séquelles des guerres coloniales. A aucun moment elle n'arrive à obtenir un support électoral solide malgré les motifs qui abondent : guerre au Vietnam, « menace » communiste, événements de Mai 68.

C'est en 1972 qu'est créé le Front national comme aile élec-

toraliste d'un mouvement ultra violent connu sous le nom d'*Ordre Nouveau*. Très rapidement Le Pen, ancien député poujadiste, tortionnaire en Algérie, condamné pour apologie des crimes de guerre marque son emprise sur le mouvement tout entier avec à ses côtés des hommes tels Brigneau, ancien membre des milices de Vichy, Duprat, théoricien du négationnisme ou Robert, membre du dernier cabinet de Pasqua. C'est avec très peu de voix, 0,62% des voix à l'élection présidentielle de 1974, que commence l'ascension du Front national.

Éloge de l'inégalité, racisme, élitisme

Tout d'abord sur le plan idéologique, la « nouvelle droite » tente de travestir de vieux arguments du fascisme classique en leur donnant l'apparence d'une certaine « scientificité » : valorisation de l'inégalité, racisme, élitisme. Cette extrême droite en col blanc considère en effet que la victoire culturelle et idéologique crée les conditions de la victoire politique.

Sur le plan économique, le milieu des années soixante-dix voit la croissance se ralentir, le chômage se développer, les inégalités se renforcer et la société se fracturer. Parallèlement, l'opinion publique se

Tous nous devons savoir, ou nous souvenir, que lorsqu'ils parlaient en public Hitler ou Mussolini étaient crus, applaudis, admirés, adorés comme des dieux. (...) Les idées qu'ils professaient n'étaient pas toujours les mêmes et étaient en général aberrantes, stupides ou cruelles ; et pourtant ils furent acclamés et suivis jusqu'à leur mort par des milliers de fidèles, et parmi eux les exécuteurs zélés d'ordres inhumains, n'étaient pas des bourreaux-nés, ce n'étaient pas – sauf rares exceptions – des monstres, c'étaient des hommes quelconques. Les monstres existent, mais ils sont trop peu nombreux pour être vraiment dangereux ; ceux qui sont plus dangereux, ce sont les hommes ordinaires...

Primo Levi, *Si c'est un homme*

cabre et connaît de multiples crispations et inquiétudes. La loi « sécurité et liberté » est votée en 1980 dans une quasi indifférence. 62% des Français sont alors favorables à la peine de mort et peu à peu les immigrés deviennent une sorte de « causalité diabolique » en étant associés tour à tour au chômage, à la délinquance, à l'insécurité, au déficit de la Sécurité sociale. Quelques interventions malheureuses dans des municipalités communistes, comme l'action des bulldozers dans un foyer Sonacotra de Vitry, accroissent le trouble déjà grand. Dans ce contexte, les principales forces politiques ne se rendent pas compte que sur le terrain de l'inquiétude et du rejet, l'extrême droite peut se placer aisément. De plus, à son arrivée au pouvoir, la gauche, malgré ses nombreuses tentatives, éprouve les plus grandes difficultés à changer les règles du jeu économique et social. Depuis le début des années 80, de scrutin en scrutin, le FN marque son enracinement. Des scores supérieurs à 10% pour la première fois à Dreux aux élections municipales de 1983, plus de 10% aux européennes de 1984, un groupe parlementaire de 35 députés aux élections législatives de 1986, 14% à l'élection présidentielle de 1988, 15% ou presque à celle de 1995 et surtout la gestion de trois villes importantes aux dernières élections municipales.

Qui est l'électeur lepéniste ?

Contrairement à l'électeur poujadiste des années cinquante auquel il a trop souvent été assimilé à tort, l'électeur lepéniste habite en ville surtout à l'est d'une ligne Le Havre - Valence - Toulouse. Lorsqu'il se trouve dans les zones à fortes populations étrangères, le Front national ne se développe pas dans ces quartiers, mais plutôt à leur périphérie. L'immigration et la délinquance sont donc perçues au niveau du fantasme par un électoral mû par les mécanismes du rejet et de la désespérance. Dans une vision apocalyptique, l'immigration est tour à tour associée au chômage, à la délinquance, voire au Sida. Le

vote extrême droite est donc, dans une large mesure, basé sur l'irrationnel articulé autour d'une surévaluation du nombre des travailleurs immigrés (l'immigré va parfois jusqu'à 7 millions au lieu des 4,5 millions réellement recensés). Dans le même temps et souvent par les mêmes personnes, le Juif est référencé, tantôt par rapport au capitalisme, tantôt par rapport au syndicalisme, ces deux entités étant paradoxalement placées sur le même plan. Il y a donc une frustration identitaire dont la seule solution résiderait dans l'exclusion et le racisme. Dans la dernière période, ce repli identitaire a été accentué par le sentiment de peur vis-à-vis de la construction européenne. De même, l'insécurité n'est souvent vue qu'à travers l'expérience des autres : amis, famille, média. Ce comportement est largement corroboré par le profil psychologique qui, statistiquement, constitue l'électeur du FN : pessimiste à 62%, autoritaire ou pour l'autoritarisme à 74%, et démocrate à seulement 30%. Ces trois derniers chiffres sont respectivement de 50, 43 et 73% pour l'électorat de gauche. Issu pour moitié de l'électorat RPR ou UDF, pour 25% de la

gauche et nouvel électeur pour le restant, l'électorat lepéniste est à 27% ouvrier alors qu'il ne représente que 15% chez les petits commerçants, 53% masculin et 18% jeune (entre 18 et 24 ans). Par contre, les professions d'encadrement et plus généralement ceux qui ont fait des études supérieures résistent sensiblement mieux à l'idéologie lepéniste.

Qu'en est-il de l'électorat potentiel du Front national ?

D'après plusieurs enquêtes réalisées à la sortie des urnes lors d'élections récentes (les dernières municipales ne sont pas incluses dans ces statistiques), si 64% des électeurs excluent de voter pour le parti de Jean-Marie Le Pen, 12% ont déjà voté Front national (ce chiffre est en réalité supérieur, mais tous les sondés n'avouent pas leur vote) et 30% n'excluent pas de voter pour ce parti. Ce dernier chiffre montre l'impressionnante réserve électorale de ce parti qui, rappelons-le, correspond à une France vindicative, diabolisatrice et protectionniste.

LA « PENSÉE » DE JEAN-MARIE LE PEN ET DE SES AMIS EN SIX CITATIONS

Des immigrés :

« Nous exigeons (...) la suppression de toutes les dispositions législatives et réglementaires tendant à instaurer une égalité juridique entre Français et immigrés et réclapons le renvoi définitif, mais progressif des immigrés chez eux ». J.-M. Le Pen 1984

De l'obsession du métissage :

« La patrie n'est pas un bordel pour six millions d'immigrés ». J.-M. Le Pen 1986

De l'espace vital :

« Nous devons agir en occupant notre espace vital puisque la nature a horreur du vide et que si nous ne l'occupons pas, d'autres l'occuperont à notre place ». J.-M. Le Pen 1984

Des chômeurs :

« Est-ce parce qu'on est chômeur qu'on devient délinquant, ou parce qu'on est délinquant qu'on ne trouve pas de travail ? Ou ne serait-ce pas plutôt que certaines dispositions d'esprit conduisent à la fois à la délinquance et au chômage ». B. Mégret 1987

Des juifs :

« Les grandes internationales, comme l'internationale juive, jouent un rôle non négligeable dans la création de cet esprit antinational ». J.-M. Le Pen 1987

Sur le jeune Brahim assassiné :

« Je ne suis pas certain que les gens qui ont poussé le Marocain dans l'eau voulait le tuer. S'il avait su nager, il en serait sorti indemne ». J.-M. Le Pen 1995

Des femmes

« L'épanouissement des femmes n'est pas à chercher dans une pseudo-émancipation, mais dans la possibilité d'accomplir leur destin biologique dans la transmission de la vie et leur destin social dans l'éducation de leurs enfants ». M. Cabantous 1991

De plus, une analyse sociologique fine montre clairement que le Front national est parvenu à séduire des couches de populations qui lui étaient traditionnellement hostiles : ouvriers, économiquement faibles, employés... Et son fonds de commerce est hélas! bien loin d'être épuisé.

Comment en est-on arrivé là ?

Se nourrissant de la misère, du désarroi, de la mal vie, des mutations sociales, économiques et politiques du monde actuel, le Front national s'attache à faire des déchirures sociales son cheval de bataille. Sur le terrain, les exemples sont nombreux. Pour n'en citer que quelques-uns, il faut rappeler que le désengagement de l'Etat dans les ZUP et dans les ZAC a créé une brèche dans laquelle le FN n'a plus eu qu'à s'engouffrer.

Toujours sur le terrain des grandes cités urbaines ou suburbaines, la vacance de l'organisation sociale et des divers réseaux associatifs laïques (organisations sportives, organisations d'entraide...) apportent un paramètre supplémentaire à ce vide. De plus, des grands pôles de la pensée d'après-guerre, à savoir le Parti communiste et l'Eglise catholique, traversent tous deux une crise profonde laissant vacants des espaces politico-culturels dans lesquels il est d'autant plus facile de s'engouffrer qu'il existe très peu de nouvelles expressions de la pensée.

Sur le plan politique, la droite parlementaire (RPR et UDF) n'a pas hésité quant à elle à s'associer à des listes électorales comprenant des membres du FN (à Dreux, à Nice, ou aux dernières municipales à Vallauris, à Lunel et à Fos). Plus encore, certaines dérives verbales comme les « odeurs » de Chirac, ou les multiples rencontres entre Balladur et Le Pen ont largement contribué à créer un climat favorable à la montée en puissance de ce que ce dernier appelle « l'original plutôt que la copie ».

La gauche au pouvoir, en considérant le Front national comme un parti ordinaire à part entière dans une stratégie de division des droites, porte elle aussi une part non négligeable de responsabilité dans cette évolution de l'extrême droite : le jeu de « l'apprenti-sorcier » s'est toujours montré dangereux et l'actualité récente, hélas, le prouve plus que jamais.

Enfin, lourde est la responsabilité des médias qui, non contents de banaliser Le Pen

en l'exhibant en de multiples occasions lors d'émissions à large audimat telle que « L'Heure de Vérité », ont donné une place de plus en plus réduite aux organisations antiracistes et antifascistes. Les grands médias audiovisuels, ou du moins une partie d'entre eux, ont sciemment choisi de mettre sur un piédestal les extravagances de ce parti d'extrême droite au lieu de valoriser la tolérance et l'antiracisme.

La stratégie du FN

Dans un tel contexte, on peut se demander par quelle stratégie le Front national arrive à capter son électorat ? Ce parti n'en est plus à l'état du militantisme artisanal des années 70 avec des militants recrutés au gré des camaraderies partisans. Il possède maintenant des structures implantées sur le terrain, des écoles de formation de cadres et des manuels où l'on apprend comment s'implanter chez

les ouvriers, dans les associations, chez les petits commerçants. Cependant, pour beaucoup d'électeurs, le discours de l'extrême droite est irritant, outrancier par son aberration et les sinistres souvenirs qu'il évoque. Le Front national l'a bien compris et c'est pour pénétrer plus en avant le grand public qu'il utilise des organisations annexes plus ou moins liées à la maison mère et plus en cheville avec les problèmes de la vie quotidienne. Dans l'environnement professionnel, on pourra citer la *Confédération des*

*syndicats libres (CSL), la Fédération professionnelle indépendante de la police (FPIP) et surtout les différents « Cercles » professionnels groupés autour de l'association *Entreprise moderne et liberté (Cercles d'entreprise et de banques, Cercle national du corps de santé, Cercle national des agriculteurs de France, Cercle sécurité-solidarité-police, Cercle national des officiers et sous-officiers de réserve)*. D'autres secteurs sont pénétrés par les disciples du fascisme : les milieux religieux catholiques avec la *Fraternité de Saint Pie X* et les groupes *Chrétienté-Solidarité* ; les jeunes avec les *Scouts d'Europe*, les *Cadets de la mer* et le très virulent *Groupe Universitaire de Défense (GUD)*; les femmes avec le *Cercle national des femmes d'Europe* ; les milieux culturels avec le *Club Renaissance*, le *Cercle Montherlant* et toutes les organisations de la Nouvelle*

Il faut donc nous méfier de ceux qui cherchent à nous convaincre par d'autres voies que par la raison, autrement dit des chefs charismatiques : nous devons bien peser notre décision avant de déléguer à quelqu'un d'autre le pouvoir de juger et de vouloir à notre place.

Primo Levi, *Si c'est un homme*

Droite (*GRECE, Club de l'Horloge*). Enfin, comble du cynisme, il y a même une association antiraciste dans cet inventaire : il s'agit de l'*Association générale contre le racisme et pour l'identité française (AGRIF)* présidée par l'incontournable Romain Marie, jadis poursuivi par le MRAP pour ses propos antisémites.

Si ces camouflages revêtent sociologiquement une importance considérable pour son implantation dans différents milieux sociaux, cela n'empêche pas le Front national d'utiliser une stratégie de tension dont l'histoire a montré qu'elle était indispensable pour la prise de pouvoir par une entreprise totalitaire. Même si l'appareil politique du parti n'est pas toujours directement associé aux différents attentats imputables ces dernières années à l'extrême droite, force est de constater que jamais nous n'avons vu une condamnation sans ambiguïté de la part de sa direction ou de son chef.

En conclusion de cette analyse, trois remarques semblent s'imposer :

– Le Front national est fortement implanté dans la cité et constitue par les réseaux dont il dispose une donnée incontournable de la vie politique française.

– Il n'y a pas obligatoirement adéquation entre les théories fondamentales du Front national et la pensée de ses électeurs.

– Le danger que représente le Front national est très

souvent minimisé par l'opinion publique, les partis parlementaires et par les médias. A cet effet, une analyse comparative de la presse étrangère, en particulier la presse anglo-saxonne, montre une inquiétude certaine vis-à-vis de ce phénomène en tout cas bien plus importante que celle exprimée en France.

Lancer le débat au sein du MRAP

Reste à savoir quelle bataille mener dans la prochaine période au sein de notre Mouvement. Il est évident que les résolutions de notre dernier congrès, si elles sont appliquées par l'ensemble des militants, pourraient apporter une contribution à un début d'enrayement de ce phénomène. En particulier, l'antiracisme de proximité pourrait permettre de reprendre le terrain laissé au FN. Très rapidement, un débat approfondi sur la stratégie à adopter doit être d'ores et déjà lancé à travers les instances locales et nationales du Mouvement. ♦

Pierre Krausz

LES ESPOIRS DE PAIX ONT-ILS UNE CHANCE DE RENAÎTRE ?

Les espoirs de paix soulevés en septembre 1993 ont-ils une chance de renaître ? Oui, répond Isabelle Avran, journaliste et secrétaire générale de l'association France-Palestine, si l'Europe et les Nations-Unies s'en mêlent.

LORSQUE LE 13 SEPTEMBRE 1993, le Premier ministre israélien Yitzhak Rabin et le président du Comité exécutif de l'OLP se serrent la main sur la pelouse de la Maison Blanche, à Washington, les caméras du monde entier sont braquées sur ce que l'opinion internationale ne tardera pas à qualifier « d'événement historique ». Et c'en est un. En 1988 déjà, un an après le début de l'Intifada, ce « soulèvement des pierres » en Palestine occupée, Yasser Arafat lançait un appel à « la paix des braves » et à la reconnaissance réciproque de deux Etats : Israël et Palestin. Ce 13 septembre 1993, on n'en est pas encore là. Mais tout de même. D'un côté, l'OLP, en signant avec les représentants d'Israël, reconnaît de facto son existence et son droit à l'existence. De l'autre, les dirigeants israéliens, eux, ne reconnaissent toujours pas le droit à l'existence d'un Etat palestinien. Mais le premier pas est fait. Après quarante-cinq ans de conflit et plus de vingt-six ans d'occupation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, après des années de résistance, après deux ans de négociations : ils admettent la légitimité et la représentativité de l'OLP, qui se veut l'organisation de tout un peuple, éclatée entre l'exil et l'occupation. La « déclaration de principes » négociée à Oslo et signée à Washington mentionne, pour la première fois, les « droits nationaux » du peuple palestinien et « l'intégrité » de son territoire.

Une voie semée d'embûches

La paix est encore loin et, comme le dit Haïdr-Abdel-Chafi, cette figure de la résistance à Gaza, chef de la délégation palestinienne aux négociations de 1991 à 1993, « la voie est semée d'embûches ». Mais

enfin, pour la première fois, cette voie est ouverte. Nul ne s'y trompe. Ni la droite israélienne, qui crie au scandale et dénonce le bradage « d'Eretz Israël », ce « grand Israël » qui s'étendrait « de la mer au Jourdain », jetant les Palestiniens dans le désert ou en Jordanie. Ni les électeurs de Rabin, qui ont fait le choix de la sécurité et d'une économie de paix, et organisent des petites fêtes spontanées dans le pays. Ni les jeunes Palestiniens qui s'aventurent jusqu'aux murailles de Jérusalem pour y faire danser leur drapeau sans risquer de se faire tuer, et offrent aux soldats israéliens des rameaux d'olivier. On respire. Du moins, le croit-on. Les gestes symboliques se succèdent jusqu'au prix Nobel de la Paix décerné conjointement à Yitzhak Rabin, Shimon Peres et Yasser Arafat. Le 1er juillet 1994, pour la première fois depuis 27 ans, il peut retourner en Palestine. Pas dans toute la Palestine. A Gaza et à Jéricho uniquement. Mais qui l'aurait seulement imaginé deux ans plus tôt ? Et puis, ce n'est qu'une étape. Du moins, si l'on se réfère aux premiers accords signés.

Pour que ne sonne pas le glas de si jeunes espoirs

Eté 1995. « Le processus de négociations piétine ». La formule, hélas, a fini par devenir rituelle. Que s'est-il donc passé pour que la poursuite de la conquête coloniale d'un côté, les réactions désespérées de l'autre, allant jusqu'aux attentats-suicides non seulement contre les soldats et les colons en Palestine occupée, mais aussi contre les civils en Israël même, succèdent si vite aux espoirs de paix ?

La réponse se résume en une question, posée en mai dernier par l'éditorialiste de *Middle-East International* : « Rabin veut-il la paix, ou toute la Palestine ? »

C'est que le processus de négociations tel que l'a imposé la puissance occupante, bénéficiant d'un rapport de forces évidemment favorable, est inédit et porteur de contradictions multiples. Certes, explicitement, les négociations se fondent sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies, dont la philosophie générale est le refus de reconnaître l'acquisition de territoires par la force. Mais le processus lui-même est prévu par étapes, qui segmentent le temps, l'espace et les pouvoirs.

Les dirigeants palestiniens doivent à la fois poursuivre les négociations avec les représentants d'un Etat toujours occupant et assumer dans une partie seulement du territoire certains pouvoirs civils, sans bénéficier encore de la maîtrise des ressources nationales, des terres, de l'eau, ni des échanges extérieurs ; Israël exige de l'Autorité Palestinienne qu'elle assure la sécurité, sans lui autoriser de s'ériger en état de Droit et donc en Etat, avec tous ses attributs, et tous ses moyens. Pire. Yitzhak Rabin, non content d'avoir reculé l'échéance des négociations finales en instaurant la multiplication des étapes, prétend négocier chacune d'entre elles, négocier ce qui a déjà été signé et qu'il se refuse à appliquer. Plus de 5 000 prisonniers politiques (dont 200 enfants) demeurent détenus, et la pratique de la torture « légalisée » s'accroît. L'accès de Jérusalem est interdit aux non-résidents ; Les ouvriers palestiniens, sans emploi sur leurs terres confisquées, ne peuvent plus se rendre en Israël. Le « redéploiement » de l'armée hors des « zones habitées » de Cisjordanie – qui n'est même pas le retrait – est retardé. Les élections de même. Tout en repoussant sans cesse les échéances, le gouvernement israélien confisque de nouvelles terres, en particulier autour de Jérusalem et y construit, en toute illégalité, de nouvelles colonies avec le soutien des Etats-Unis. Comment une telle politique ne nourrirait-elle pas les doutes, le désespoir, les thèses et les actes des plus extrémistes ? La paix mérite de redevenir un projet crédible. Elle mérite l'ingérence : celle du Conseil de Sécurité de l'ONU. Celle de l'Europe, qui négocie actuellement les accords économiques avec Israël. Elle peut conditionner cette renégociation au respect du Droit et des accords signés. Pour que ne sonne pas définitivement le glas de si jeunes espoirs. ♦

Isabelle Avran

SEPT POINTS DU PROGRAMME DU FN

Électeurs, si vous saviez !

- Suppression du SMIC, de la retraite à 60 ans (au nom du « libre choix »), des lois Auroux, des libertés syndicales, de la 5^{ème} semaine de congés payés, de la loi contre le racisme.
- Liberté totale de licenciement
- Economie ultra libérale, mais un Etat autoritaire pour la justice, la diplomatie et l'armée.
- Suppression de l'impôt sur les revenus compensé par une augmentation de la TVA, c'est-à-dire une pénalisation des plus modestes.
- Démantèlement de la Sécurité Sociale qui sera remplacée par une assurance volontaire gérée par des organismes privés.
- L'école choisira ses élèves.
- Et, bien sûr (si l'on peut dire) la « préférence nationale » qui se manifestera par une expulsion massive d'étrangers.

DES LIEUX ET DES THÈMES

Miramas Bouches-du-Rhône

Un lycéen de 18 ans, Abdelaziz Meziane, a été poignardé mortellement à Miramas, à la suite, semble-t-il, d'une affaire de cyclomoteur volé. Le meurtrier ne cessait depuis deux jours de menacer les jeunes Maghrébins avec son arme en affirmant qu'il allait « se faire un Arabe ». La fédération du MRAP des Bouches-du-Rhône, dans un courrier adressé au sous-préfet d'Istres, a demandé l'ouverture d'une enquête sur le comportement d'agents de police assurant la permanence de Miramas qui n'ont pas tenu compte des craintes exprimées par des jeunes sur les menaces proférées et tentant de banaliser ce crime assimilé à une rixe entre bandes rivales. Réunies à la salle des fêtes de Miramas, le vendredi 19 mai, 16 personnes ont appelé à la fondation d'un comité local pour lutter contre la montée de l'extrême droite et du climat de haine et d'intolérance entretenu par celle-ci.

Toulon Var

Le comité local de Toulon (qui s'est dernièrement renouvelé avec un nombre d'adhérents très modeste), agissant en tant que fédération du Var, a repris l'appel national signé par plus de deux cents personnalités pour lui donner un prolongement départemental. La FD rappelle la mise en garde adressée aux pouvoirs publics contre l'instauration d'un délit de solidarité, sous couvert du texte de loi paru au Journal

Officiel du 28 décembre 1994 : « Toute personne qui, alors qu'elle se trouvait en France, aura par aide directe ou indirecte facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers d'un étranger en France sera punie d'un emprisonnement de 5 ans et d'une amende de 200 000 francs ». Un courrier, contenant l'appel national, a donc été adressé à des personnalités varoises. *Le Secrétariat national du MRAP demande à tous les comités locaux ou fédérations qui ont effectué une démarche similaire de bien vouloir se faire connaître, afin que la campagne soit évaluée au niveau national.*

Autre initiative de Toulon : un militant du MRAP de Toulon a apposé une affiche émanant du ministère de la Justice dans les locaux du Syndicat des Propriétaires d'une grande résidence de banlieue, à La Valette; il s'agissait d'un extrait du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 réaffirmée dans celle du 4 octobre 1958 : « La France assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ». Cette affiche a été enlevée par « le responsable » de la copropriété. Serait-ce une affiche subversive?

Débaptiser les rues A. Carrel

Débaptiser les rues Alexis Carrel : cette recommandation formulée au moment du 21 mars a suscité les initiatives des comités de **Brest**, pour Morlaix; de **Rennes**, pour les communes de **Rennes**, de Relecq-Kerhuon, Guilers; de **Grenoble**,

pour la commune de banlieue de Seyssins. Ces actions, qui nécessitent une mobilisation locale, n'ont pas encore abouti dans le contexte électoral de ce printemps. *Que ceux qui auraient pris une initiative identique veuillent bien en informer le Secrétariat national.*

Avignon Vaucluse

La fédération du Vaucluse nous a fait savoir qu'elle vient de gagner deux procès dans lesquels elle intervenait à titre de partie civile.

Dans un livre intitulé *Les spirales de l'économie*, M. Sauzade avait tenu des propos à la fois antisémites et anti-arabes; l'éditeur ayant expurgé l'ouvrage, l'auteur avait reproduit ses propos et envoyé son livre à des receveurs de PTT : il a été condamné à 20 000 francs d'amende.

Un sous-brigadier du commissariat d'Avignon avait reproduit le texte d'un tract raciste dit « du permis à points » (des points supplémentaires étant accordés à un pseudo-permis de conduire, avec valeur différente selon que l'auteur écrasait un Arabe ou une femme arabe enceinte); des membres du MRAP avaient trouvé dans leur boîte aux lettres ce tract sous enveloppe à en-tête du ministère de l'Intérieur. Le sous-brigadier a été confondu par une expertise graphologique réalisée à la demande de l'I.G.P.N. Il a été condamné à trois mois de prison avec sursis et 20 000 francs d'amende, pour provocation à la discrimination raciale.

C'est la deuxième condamnation connue pour ce genre de délit.

A Brest, un diffuseur du tract « Le Boucaque » avait également été condamné grâce à la diligence du comité local. Il ne faut donc rien négliger en ce domaine.

Aubenas Ardèche

Nadia Kurys, présidente du comité, a donc été relaxée par le tribunal correctionnel de Privas, suite aux poursuites pour diffamation envers la police. Mais le procureur, le préfet et la police ont fait appel du jugement. L'affaire sera donc rejuggée par la cour d'Appel de Nîmes.

Mais d'autres luttes s'engagent contre les discriminations. Musts; discothèques et autres boîtes de nuit ne veulent pas de jeunes d'origine maghrébine, voire d'autres origines, dans leurs établissements.

Le 23 mars dernier, un jeune de 20 ans, éducateur, avait pu entrer au Casino de Vals; il consommait normalement lorsqu'un ancien videur l'a violemment agressé; ce fut ensuite une poursuite, véritable chasse à l'homme, par les videurs armés et en voiture; grièvement blessé, il se réfugia chez sa soeur. Après une importante intervention chirurgicale au CHU de Montpellier pour sauver son oeil et sa pommette, il a une incapacité provisoire de 60 jours. Il a porté plainte; le procès aura lieu le 5 juillet prochain.

Les jeunes d'origine maghrébine d'Aubenas sont révoltés. Certains parlent d'expéditions punitives. Ils se sont adressés au MRAP, venant plus de soixante à des rencontres. Mais ils hésitent à porter plainte à leur tour pour les discriminations qu'ils subissent; ils redoutent de donner la photocopie de leur carte d'identité à l'appui de leur témoignage, craignant des ennuis ultérieurs, comme le fichage ou la perte de leur emploi. De leur côté les pouvoirs publics craignent par-dessus tout une réputation raciste qui ternirait l'image de l'Ardèche qui recevra prochainement de nombreux touristes, ce départe-

ment, pays des fromages de chèvre, des marrons glacés, du bon vin et du soleil!

Les comités qui auraient conduit des actions dans le domaine des discriminations dans les boîtes de nuit sont instamment invités à se faire connaître tant au Secrétariat national qu'au comité d'Aubenas (MRAP de Basse-Ardèche, Centre Le Bournot, 07200 Aubenas).

Monde Solidarité

Comité local de Nantes. Organisation d'un débat le 7 juin sur le thème « en Turquie, les Kurdes ont-ils le droit d'exister? » avec la participation de Renée Le Mignot, Secrétaire générale adjointe, d'Ahmed Kiraz représentant du Centre d'Information du Kurdistan; témoignage d'André Métayer de l'Université de Rennes qui a participé à la délégation qui s'est rendue au Kurdistan lors du Newroz 95.

Comité local de Melun. Organisation d'un débat le 9 juin sur le thème « la politique africaine, arrêtons le massacre » avec la participation de François Xavier Verschave, auteur de « complicité de génocide? La politique de la France au Rwanda ».

Comité local d'Épinay. Soirée de solidarité avec le peuple rwandais au profit de l'orphelinat de Rimliza regroupant 500 enfants tutsis et hutus dont les parents ont été massacrés en avril, mai, juin 1994; débat en présence de représentants de la communauté rwandaise.

Comité local de Vitry. Soirée de solidarité avec les démocrates algériens le 12 mai; débat en présence d'un journaliste algérien et d'une représentante de l'association des femmes algériennes.

Asti. L'appel national a été repris et adressé aux personnalités de leur département par les

Fédérations du Val-de-Marne et du Var. Action du comité de Nantes en solidarité avec l'ASTI dont le président est poursuivi dans le cadre de la loi condamnant toute aide à un étranger en situation irrégulière.

Mémoire 8 mai 1945

Commémoration organisée par la Fédération 93 sur le thème "camp de Drancy, antichambre de la mort, 50 ans après": journée pour les scolaires; concert de l'amitié le 13 mai; organisation de 3 débats le 14: "les droits de l'homme et la démocratie dans le monde"; résurgences des nationalismes. Pourquoi existe-t-il encore des génocides?"; "spécificité et universalité de la Shoah".

Débat organisé le 30 mai par le comité du 18^{ème} de Paris avec Yves Benot, historien; Andrée Michel, sociologue; Jean-Jacques Kiryacharian, président du MRAP sur le thème: "8 mai: à Paris on fête la victoire sur le nazisme; à Sétif, des centaines de patriotes algériens sont massacrés".

Lois Actions

Elaboration d'un 4 pages par la Fédération du Val-de-Marne afin d'informer la population sur les conséquences dramatiques des lois Pasqua.

Mobilisation de la Fédération de Paris autour des parents d'enfants français, grévistes de la faim.

Mobilisation de la Fédération de Paris sur le problème des enfants étrangers non scolarisés et des délations. Rassemblement devant la mairie du 18^{ème}; conférence de presse. ♦

Paul Muzard et Renée Le Mignot

CRÉATION D'UNE ASSOCIATION POUR LE RÉEXAMEN DE L'AFFAIRE ROSENBERG

« Il y a 42 ans, le 19 juin 1953, Ethel et Julius Rosenberg étaient exécutés, sous l'accusation d'avoir livré à l'URSS le « secret » de la bombe atomique américaine. Jusqu'au dernier instant, ils avaient proclamé leur innocence, en même temps que leur foi dans le progrès et la paix.

Depuis, les travaux des historiens, s'appuyant sur les témoignages de certains acteurs de ce drame, sur les archives secrètes révélées aux Etats-Unis et sur les déclarations d'ex-responsables de l'espionnage soviétique, confirment les doutes manifestés alors dans le monde entier, quant à la culpabilité du jeune couple; il est désormais largement admis que le procès et les condamnations furent le résultat d'une machination, dans le climat passionnel du maccarthysme et le contexte de la guerre froide.

Lors du 40^{ème} anniversaire de leur mise à mort, plusieurs centaines de personnalités françaises ont signé une lettre au président Clinton, demandant la réouverture du dossier, pour que s'imposent enfin la vérité et la justice.

Le groupe d'initiative constitué à cette occasion vient de se transformer en une Association pour le Réexamen de l'Affaire Rosenberg.

Celle-ci publiera dans quelques semaines, en traduction française, les minutes du contre-procès organisé à New York par l'association des Juristes américains, qui a conclu à la non-culpabilité des deux accusés. Par ailleurs, elle prépare un colloque, qui se tiendra à Paris au début de l'an prochain.

Renseignement et adhésions au siège du MRAP. »

Le bureau de l'association est constitué de : Albert Lévy (journaliste), président ; Catherine Grupper (enseignante), secrétaire ; Suzanne Larrue (retraîtée de l'édition), trésorière.

Et de : Gilberte Alleg-Salem (traductrice) ; Jean-Bertrand Bary (prêtre) ; Rosette Coryell (traductrice) ; Schofield Coryell (journaliste) ; Armand Dimet (avocat honoraire) ; Francis Grimberg (cardiologue) ; Pierre Kaldor (avocat honoraire) ; Jean-Jacques Kiryacharian (professeur) ; Marcel Lebeau (chirurgien).

CHRONO PO UR MÉMOIRE

EN BREF

■ Henri Hajdenberg a succédé le 29 mai dernier à Jean Kahn à la présidence du Conseil représentatif des institutions juives de France. Le nouveau président du Crif a appelé à un vote sanction contre le Front national.

■ François Prunet a représenté le MRAP au congrès de la Fasti qui s'est déroulé le 4 juin.

■ Inauguration le 20 juin à Rome de la plus grande mosquée d'Europe, financée par l'Arabie Saoudite.

■ Pour la première fois depuis sa fondation, le Front national décroche une ville de plus de 100 000 habitants, Toulon, à l'issue du second tour des élections municipales le 18 juin. Le FN était présent dans 101 villes de plus de 30 000 habitants. On estime à 1 100 le nombre de ses conseillers municipaux sortants. Il aurait doublé ce nombre à l'issue du dernier scrutin.

OUTRAGE À ENFANTS

Le 30 mai, les professeurs d'un collège de Petit-Quevilly emmènent leurs élèves pour une visite de la centrale nucléaire de Paluel (Seine-Maritime). Cinq de ces élèves, âgés de 14 et 15 ans, sont bloqués à l'entrée sous prétexte qu'ils ont des parents étrangers! Les enseignants sont sous le choc et menacent de porter plainte. Au final, tous les enfants pourront faire la visite. Le principal du collège comme l'Académie sont scandalisés. La Fédération du MRAP a demandé dans une lettre adressée au préfet « que toute la lumière soit faite sur cette affaire et demande la convocation d'urgence de la cellule départementale de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie ».

PARC DES PRINCES

Débordements de « supporters » du PSG au Parc des Princes le 31 mai. Slogans et banderoles racistes avec croix celtique et « S » de type nazis ont perturbé le match PSG / Le Havre. Le 2 juin, les dirigeants du PSG ont déposé une plainte contre X auprès du procureur de la République pour « provocation à la haine raciale » et « exhibition dans une enceinte sportive d'insignes, signes ou symboles rappelant une idéologie raciste ou xénophobe ». Le MRAP a également porté plainte et « attend des pouvoirs publics que tout soit fait pour arrêter les auteurs

de cette exhibition scandaleuse et que des sanctions exemplaires soient prises à leur égard ». Communiqué du 3 juin.

HOMMAGE À BRAHIM BOUARAM

Rassemblement à l'appel du MRAP de plusieurs dizaines de personnes le 1^{er} juin au Pont du Carrousel pour commémorer la mort de Brahim Bouaram poussé dans la Seine par des skins le 1^{er} mai dernier. Une toile peinte gigantesque a été déroulée sur le Pont des Arts face au fleuve.

PLAINTÉ DU MRAP CONTRE M. NORDMANN

Après les incidents survenus à Belleville (le 26 mai dernier) et en réponse à l'appel à manifester, M. Nordmann, maire-adjoint du 20^{ème} arrondissement a dans un communiqué déclaré que le « MRAP est d'un antiracisme sélectif et

notoirement manipulé par le parti communiste ». Ces propos portent une grave atteinte à l'identité de notre association, dont l'histoire démontre qu'elle a toujours combattu toutes les formes de racisme d'où qu'elles proviennent et n'a d'intérêt partisan avec quelque organisation que ce soit. Le MRAP a décidé ce jour de porter plainte, par l'intermédiaire de maître Mairat, pour diffamation contre M. Nordmann et s'interroge sur les raisons qui ont motivé une telle déclaration, et ce d'autant que l'enquête qui avait démarré rapidement semble piétiner aujourd'hui. Communiqué du MRAP du 2 juin. Rappelons que le 28 mai, le grand rabbin de France, Joseph Sitruk, avait attiré l'attention de Jacques Chirac et de Jean-Louis Debré sur le fait qu'« il semble établi que des propos antisémites et racistes aient été tenus

par des hommes en uniforme, ce qui est inacceptable ». A suivre.

SORTIE À PARIS DE WAATI

Sélectionné à Cannes, le film du réalisateur malien Souleymane Cissé, sort dans les salles françaises le 7 juin. Un film sur les femmes africaines et sur la quête du bonheur. Un film politique aussi : l'histoire se passe en bonne partie en Afrique du Sud.

EXPULSIONS DÉGUISÉES ?

Le député-maire de Thiais (Val-de-Marne), Richard Dell 'Agnola a été chargé par l'ex-Premier ministre d'une mission : rechercher les moyens pour une réactivation des conventions internationales qui permettent le transfert des détenus étrangers dans leurs pays d'origine. Dans son rapport, le député préconise une telle démarche qui aurait

l'avantage de renvoyer chez eux les détenus étrangers lorsque des conventions avec les pays d'origine le stipulent. En dehors du fait qu'une telle démarche est inédite, qu'elle a des relents de charters à la Pasqua, l'Observatoire international des prisons fait remarquer que les pays considérés par le rapport comme répondant aux normes européennes de conditions de détentions sont loin d'y répondre.

PARENTS D'ENFANTS FRANÇAIS

Une délégation à laquelle participait Mouloud Aounit a été reçue le 9 juin au ministère de l'Intérieur concernant la régularisation administrative des parents étrangers d'enfants français. Une note du 13 juin dernier signée du nouveau ministre de l'Intérieur, Jean-Louis Debré, destinée aux préfets, leur demande d'ap-

pliquer la circulaire du 5 mai qui invitait les préfets à examiner au cas par cas les dossiers de parents étrangers d'enfants français. Les lois Pasqua-Méhaignerie avaient créé cette situation aberrante de personnes irrégularisables et inexpulsables. Notons que cette disposition dérogatoire s'applique aux parents dont les enfants sont nés en France avant le 1^{er} janvier 1994 et à condition que les parents aient effectué les démarches nécessaires avant cette date.

OÙ VA LA BANLIEUE ?

Une centaine de personnes ont assisté le 14 juin à la projection du court-métrage de Daniel Kupferstein intitulé « Désormais » au Centre culturel La Clef, au cours d'une soirée organisée par le comité local 5^e / 13^e à Paris. Le débat qui suivait la projection a été animé par Véroni-

que de Rudder, Mouloud Aounit et Daniel Kupferstein.

MGR DUVAL PARLE FORT CONTRE LE RACISME

A l'occasion de l'ouverture du Conseil permanent de l'épiscopat français le 15 juin, Mgr Duval, archevêque de Rouen et président de la conférence des évêques de France, a souligné les dangers que représente la montée des idées racistes et xénophobes. Il a lancé un appel aux catholiques « à vivre ensemble ». Il a notamment déclaré : « L'élection présidentielle et les élections municipales font ressortir les difficultés auxquelles notre société est confrontée : le chômage, la disparité des revenus, la pauvreté, la marginalisation de certaines catégories (...). Nous devons réprover fermement ces dérives de même que les discours qui peuvent les provoquer (...). Les étrangers ou les personnes d'origine étrangère ne sont pas la cause de nos difficultés. La violence sous toutes ses formes – même verbale – est une atteinte à la dignité de l'homme. Elle suscite la haine dans une société qui a besoin des efforts de tous, pour faciliter l'harmonie sociale fondée sur le respect de tout homme quelles que soient sa couleur ou ses origines ».

avons relevé dans l'article-édito signé Jean-François Kahn (paru en ouverture du dossier de L'Événement du jeudi semaine du 22 au 28 juin) ce paragraphe : « On ajoutera ici un aspect trop souvent occulté du problème : dans la mesure où le suffrage universel n'a toujours pas été établi en France, puisque les citoyens issus de l'immigration, même s'ils sont implantés depuis plus de dix ans dans la même commune, qu'ils y travaillent, y paient des impôts, y reçoivent des subsides, ne bénéficient pas du droit de vote, plus les travailleurs étrangers sont nombreux dans une ville et plus l'extrême droite a des chances de la conquérir ».

L'INTÉGRISME MADE IN USA

Le président Clinton avait choisi Henri Forster, médecin du Tennessee, pour détenir le poste honorifique de « chirurgien général » des Etats-Unis. Mais le Sénat, dominé par les Républicains, ont fait obstacle à son élection. Sa faute ? Avoir pratiqué en tant qu'obstétricien des avortements (pourtant) dans la plus grande légalité ! Selon des chiffres cités par Libération du 23 juin La Coalition chrétienne, principal regroupement du fondamentalisme chrétien aux Etats-Unis aurait triplé le nombre de ses adhérents en deux ans.

SUFFRAGE UNIVERSEL !

Dans l'abondante presse post-municipales, nous

Eléments d'information rassemblés par C. Benabdessadok

EN BREF

■ Dans le cadre d'une campagne de promotion, l'Office du tourisme allemand, organisme de droit privé mais subventionné à 85 % par l'Etat, basé à Francfort, a fait parvenir en 1984 à son bureau de New York une note, dans laquelle il conseillait à ses agents de décourager les Noirs, les Juifs et les Latino-Américains à se rendre en Allemagne. L'agent qui a divulgué cette information courant juin dernier a été licencié.

■ Manifestation à Paris le 23 juin organisée par le Collectif de défense des maîtres auxiliaires étrangers dont le MRAP fait partie. Les manifestants ont notamment dénoncé la situation « kafkaïenne » qui est faite aux MA : la régularisation par les préfets de leur situation administrative au regard du droit au séjour est assujettie à l'attribution d'un poste par le rectorat elle-même dépendante de l'autorisation de séjour.

BOSNIE : IMPOSER LA PAIX

Les derniers événements survenus en Bosnie – bombardement terroriste de Tuzla, assassinats de soldats français de l'ONU, prise en otage d'observateurs internationaux, chantage généralisé de la part de la faction nationaliste installée à Pale – soulèvent l'horreur, l'indignation légitime et l'inquiétude de tous ceux qui sont attachés aux droits de l'Homme.(...)

La guerre en Bosnie est une conséquence de la théorie de la purification ethnique, forme contemporaine du racisme. Elle mène à l'exacerbation de tous les nationalismes et de tous les racismes. Elle ne peut déboucher sur rien d'autre que sur la guerre généralisée dans toute la région balkanique, embrasement que nul ne saurait maîtriser. Cette évolution n'est pas fatale.

Le MRAP appelle tous les citoyens épris de paix à participer à toutes les manifestations unitaires contre les purifications ethniques d'où qu'elles viennent et pour la réconciliation de tous ceux que les gouvernements jettent les uns contre les autres.

Communiqué du MRAP – 30 mai 1995

SAUVER MUMIA ABU-JAMAL

L'exécution par empoisonnement de M. Abu-Jamal est fixée au 17 août prochain, 22 heures (soit le 18 août à 4 heures du matin, heure française). Ce journaliste, ex-membre du Black Panthers Party, a été déclaré coupable du meurtre d'un policier blanc en 1981. De sérieuses anomalies dans le déroulement de l'enquête policière puis du procès lui-même ont alerté de nombreuses organisations des droits de l'Homme, partis politiques et syndicats.

Le MRAP s'est associé à d'autres organisations pour tenter d'obtenir du gouverneur de Pennsylvanie, l'Etat où il doit être exécuté, de surseoir à l'application de la peine de mort. Une pétition a été lancée depuis plusieurs semaines ainsi qu'une série de cartes postales adressées à Mumia lui-même, au gouverneur, et à l'ambassadrice des Etats-Unis en France.

Le FAIS communique

Nous reproduisons ici une note d'information émanant du FAIS, association fondée par des Algériens exilés en France qui prépare une importante initiative à Toulouse au mois de septembre prochain. Pour toute information complémentaire, écrire ou téléphoner au siège du MRAP.

« A l'initiative du Forum des Artistes, Intellectuels et Scientifiques algériens (F.A.I.S.), une rencontre de tous les démocrates algériens sera organisée les 23 et 24 septembre 1995 à Toulouse. Devant le pourrissement de la situation des exilés algériens de par le monde, particulièrement en France et, l'éparpillement des forces démocratiques en Algérie, il devient vital de réagir pour dépasser ce passage à vide qui n'a que trop duré.

C'est dans cet esprit que des intellectuels algériens en exil ont pris le pari de réunir toutes celles et tous ceux pour qui le salut de l'Algérie n'est possible qu'en donnant vie à la voie de la démocratie et du progrès.

Cette rencontre devrait permettre d'échanger démocratiquement les différents points de vue sur l'évolution de la situation nationale et internationale de l'Algérie depuis ces dernières années et sur celle des exilés algériens de par le monde.

L'ambition étant de faire avancer la réflexion et l'action sur les voies pouvant permettre une issue qui ne sacrifierait ni la République, ni la démocratie et qui ne donnerait aucun espoir aux prétentions du fascisme intégriste, qui n'a pas hésité à exterminer avec la plus grande barbarie des dizaines de milliers de femmes et d'hommes.

Tous les sacrifices consentis par le peuple algérien ne resteront pas vains et empêcheront qu'à l'alternative fasciste ne succède un replâtrage qui laisserait l'initiative aux forces conservatrices, que si toutes les forces patriotiques, républicaines et démocratiques se rassemblent et agissent de façon résolue pour faire émerger leur alternative. La rencontre de Toulouse se veut un jalon dans ce sens et un point de départ pour une solidarité internationale plus active, moins réservée, avec l'Algérie de la République et de la démocratie, celle qui résiste, de façon variée, aux assauts immondes de l'intégrisme, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Pour faire aboutir ce projet ambitieux et étant donné les moyens matériels et financiers très limités disponibles, nous appelons à une solidarité concrète nationale et internationale. Enfin, afin d'assurer dans les meilleures conditions de légalité cette initiative une association a été créée dont le nom est : « *Empreintes de Demain* ». En espérant que notre appel soit entendu, nous ne pouvons dire que vive l'Algérie républicaine, démocratique et sociale ! »

12

8 MAI 45

VICTOIRE ET MASSACRE

Sans doute, les militants du MRAP le savent tous, et d'autres citoyens aussi depuis que le voile a commencé à se lever sur quelques-unes des pages occultées de l'histoire : le 8 mai 1945, date de la fin de l'Etat hitlérien, est aussi la date du massacre commencé à Sétif et continué à Guelma et dans tout le Constantinois.

Est-ce donc la fin de la guerre de 1945 ? Le début des guerres de la décolonisation ? La question n'est pas si futile qu'elle n'en a l'air. Par exemple, il y a eu le 8 mai la manifestation du Premier mai, à Alger, où le drapeau vert et blanc est apparu pour la première fois. Là aussi la répression a été sanglante : dix morts, jour de la fête des travailleurs.

Il y a eu aussi le sous-préfet de Constantine, qui s'est distingué en allant semble-t-il au-delà des consignes du gouvernement général ; en particulier, il a armé des milices et leur a donné toute latitude d'arrêter et de fusiller sur place. Ce monsieur avait de la suite dans les idées, puisque sous Vichy il avait été très zélé dans la chasse aux résistants et même dans l'interrogatoire renforcé de ceux qu'il arrêtait, particulièrement les communistes.

Quant au massacre lui-même, laissons à Bachir Boumazza, président de l'association « 8 mai 1945 » le soin de conclure. Il dit ceci, : ne discutons pas des chiffres, mais à supposer que les nazis n'auraient tué « que » 600 000 Juifs, n'aurait-ce pas été un génocide ?

Jean-Jacques Kirkyacharian

À LIRE

Journalistes algériens entre le bâillon et les balles

par **Lazhari Labter**
Ed. L'Harmattan

C'est à une chronique précise bien qu'écrite dans l'urgence, que l'auteur de ce livre nous invite. Il y raconte comment la presse s'est libérée du pouvoir autoritaire du FLN et comment très vite est venu « le temps des assassins ». Tout y est : la chronologie des événements, les témoignages des « survivants », la liste des journalistes assassinés par les terroristes, les lettres des condamnations à mort... Un travail de professionnel mais aussi un souffle de militant. Lui-même journaliste, arrivé en France il y a quelques mois, Lazhari Labter apporte là la preuve d'un farouche attachement à son métier et à son pays.

Différences

89, rue Oberkampf
75543 Paris Cedex 11
Tél. : 43 14 83 53
Télécopie : 43 14 83 50

•
Directeur de la publication
Mouloud Aounit

•
Gérant bénévole
Martial Le Nancq

•
Rédactrice en chef
Cherifa Benabdessadok

•
Administration - gestion
Patricia Jouhannet

•
Abonnements
Isabel Dos Martires
120 F pour 11 numéros/an
12 F le numéro

•
Maquette
Cherifa Benabdessadok

•
Impression
Montligeon
Tél. : 33 85 80 00

•
Commission paritaire
n° 63634 ISSN 0247-9095
Dépôt légal 1992-10